



Secteur Fabrique du Vivre Ensemble  
Département Sports pour tous

**AVENANT N° 1 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE DE PARTENARIAT 2022 A  
2024  
DU 13 SEPTEMBRE 2021 ENTRE LAVAL AGGLOMÉRATION  
ET L'ASSOCIATION PÉGASE ORGANISATION  
COURSES CYCLISTES BOUCLES DE LA MAYENNE**

**ENTRE LES SOUSSIGNÉS :**

**Laval Agglomération**

1 place du Général Ferrié CS 60809 53008 Laval Cedex

Siret n° 200 083 392 00015

code APE : 8411Z

représentée par son président, en vertu d'une délibération du bureau communautaire du 19 février 2024, dénommée ci-après Laval Agglomération

d'une part,

ET

**L'association "Pégase Organisation Courses Cyclistes Boucles de la Mayenne"** dite POCC/Boucles de la Mayenne dont le siège se situe 27 rue Piednoir à Laval (53000), représentée par son Président, Monsieur Pierrick GUESNÉ,

d'autre part,

L'association sus-désignée sollicite une subvention complémentaire à Laval Agglomération pour l'édition 2024 des Boucles de la Mayenne qui se déroulera du 23 au 26 mai 2024 en complément de celle prévue initialement.

En application de l'article 9 de la convention pluriannuelle de partenariat en date du 13 septembre 2021, toute modification à la convention doit faire l'objet d'un avenant.

**CECI EXPOSÉ, IL EST CONVENU CE QUI SUIT :**

**ARTICLE 1**

Au titre des années 2022 à 2024, Laval Agglomération a attribué annuellement à l'association "Pégase Organisation Courses Cyclistes Boucles de la Mayenne " une subvention de 30 000 €.

## **ARTICLE 2**

L'article 3 de la convention pluriannuelle de partenariat du 13 septembre 2021 est modifié comme suit :

Pour permettre à l'association d'honorer ses engagements, Laval Agglomération attribue, pour l'édition des Boucles de la Mayenne 2024, une subvention complémentaire de 15 000 €, ce qui porte la subvention forfaitaire annuelle de fonctionnement 2024 à 45 000 € au lieu de 30 000 €. L'association aura la charge de démarcher les autres collectivités qui participent à l'augmentation globale des coûts de la manifestation.

L'évolution de la participation de Laval Agglomération est justifiée par l'augmentation de la totalité des frais de l'épreuve (village pour augmenter le nombre de stands, proposition de nouvelles animations à destination des jeunes, promotion de la mobilité douce par une exposition de vélos électriques et trottinettes..., présentation des différentes aides possibles à l'achat et atelier de réparation de vélos), projet de recrutement d'une personne supplémentaire pour faire face à la charge administrative.

## **ARTICLE 3**

Le deuxième paragraphe de l'article 3 relatif aux versements de la subvention reste inchangé ainsi que les autres articles de la convention pluriannuelle de partenariat du 13 septembre 2021.

Fait à Laval, en double exemplaires le

"Lu et Approuvé"  
Pour l'association POCC/Boucles de la Mayenne,  
Le Président,

"Lu et Approuvé"  
Pour le Président, par délégation,  
La Directrice Générale des Services,

Pierrick GUESNÉ

Sandrine REBELO